

# TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)

Fiche signalétique



## TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)

Fiche signalétique

Date de révision : 30 mars 2015 Date de publication : 30 mars 2015

Version : 2.0

### SECTION 1 : IDENTIFICATION

#### 1.1. Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : TilcoMed (Tilmicosine injectable, 300 mg/ml)

Autres appellations : solution de tilmicosine, solution de phosphate de tilmicosine

#### 1.2. Utilisation prévue du produit Médecine vétérinaire seulement

#### 1.3. Nom, adresse, et numéro de téléphone de l'entité responsable

##### Entreprise

Bimeda-MTC Animal Health Inc.

420, route Beaverville Cambridge

(Ontario) N3C 2W4

Tél. : 519-654-8055

Télé. : 519-654-8001

[www.bimeda.com](http://www.bimeda.com)

#### 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Numéro de téléphone de CHEMTREC jour et nuit en cas d'urgence : 800-424-9300 (aux États-Unis seulement)

Numéro de téléphone de CHEMTREC International en cas d'urgence : +1 703-527-3887

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-É.-U.)

Non classé

#### 2.2. Étiquette

Étiquette SGH-É.-U. Aucune étiquette applicable

#### 2.3. Autres risques

**L'injection accidentelle de ce produit chez l'humain a été associée à des décès.**

#### 2.4. Toxicité aiguë non connue (SGH-É.-U.) Aucune donnée disponible

### SECTION 3 : COMPOSANTS/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

#### 3.1. Substances

Sans objet

#### 3.2. Mélange

Nom	Identifiant du produit	% (p/p)	Classification (SGH-É.-U.)
Tilmicosine	(No CAS) 137330-13-3	30	Non classé
Propylèneglycol	(No CAS) 57-55-6	25	Non classé
Acide phosphorique	(No CAS) 7664-38-2	5 - 8	Corr. mét. 1, H290

Pour le texte intégral des formulations H : voir la section 16

### SECTION 4 : PREMIERS SOINS

#### 4.1. Description des mesures de premiers soins

**Générale :** Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'exposition ou de préoccupation : consulter un professionnel de la santé. Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Tilmodil 300 mg/ml contient du phosphate de tilmicosine et est classé comme un allergène puissant puisqu'une exposition répétitive au produit sans protection risque de provoquer des réactions allergiques. Les effets liés à une exposition peuvent comprendre des changements dans le rythme/la fréquence cardiaque et au niveau des tissus du cœur. Ce produit doit être administré uniquement par un vétérinaire.

**Inhalation :** En cas d'inhalation, amener la personne dans un endroit aéré et l'installer confortablement pour faciliter la respiration. Consulter un professionnel de la santé si les problèmes respiratoires persistent.

# TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)

## Fiche signalétique

**Contact avec la peau :** Retirer/enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant plusieurs minutes. Bien laver la peau avec de l'eau et du savon doux. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Consulter immédiatement un professionnel de la santé.

**Contact avec les yeux :** Rincer doucement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu et si c'est possible de le faire. Continuer de rincer les yeux. Consulter un professionnel de la santé.

**Ingestion :** Rincer la bouche. Ne PAS provoquer de vomissement. Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Injection :** Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison. Si possible, administrer du charbon activé (6 à 8 cuillères à thé pleines) avec deux ou trois verres d'eau OU 1 à 2 cuillères à table de sirop d'ipéca et un ou deux verres d'eau pour provoquer le vomissement. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Amener immédiatement la personne à un centre hospitalier pour consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets aigus et latents les plus importants

**Général :** Aucun risque significatif si le produit est utilisé conformément à l'usage prévu.

**Inhalation :** Une surexposition peut causer une irritation du système respiratoire. **Contact avec la peau :** Un contact prolongé peut causer une légère irritation.

**Contact avec les yeux :** Un contact direct avec les yeux causera probablement une irritation.

**Ingestion :** L'ingestion du produit risque d'entraîner des effets néfastes et indésirables.

**Injection :** Les signes cliniques associés à l'injection accidentelle du produit chez l'humain comprennent une altération du goût dans la bouche, des nausées, des maux de tête, des étourdissements, un rythme cardiaque rapide, de la douleur à la poitrine, de l'anxiété et de la faiblesse. On a signalé des réactions locales au point d'injection telles que de la douleur, des saignements ou de l'inflammation. L'injection de ce médicament chez l'humain a été associée à des décès.

**Symptômes chroniques :** Aucun prévu si les conditions normales d'utilisation sont respectées.

### 4.3. Situation requérant des soins médicaux immédiats ou un traitement particulier

En cas d'exposition ou de préoccupation : consulter un professionnel de la santé. Si vous ressentez un malaise, veuillez à consulter un médecin (présentez l'étiquette si possible).

**Avis au médecin :** Le système cardiovasculaire semble être la cible de toxicité; celle-ci pourrait être imputée au blocage des canaux calciques. L'administration de chlorure de calcium par voie intraveineuse ne doit uniquement être envisagée si l'exposition à la tilmicosine est confirmée. Lors d'études sur les chiens, la tilmicosine a provoqué un effet inotrope négatif provoquant une tachycardie, ainsi qu'en une diminution de la pression artérielle systémique et de la pression différentielle. Ne pas administrer d'adrénaline ou de bêta-bloquants tels que le propranolol. Chez les porcs, la mort induite par la tilmicosine est potentialisée par l'adrénaline. Chez les chiens, le traitement intraveineux de chlorure de calcium a eu un effet positif sur l'état inotrope du ventricule gauche et est associé à une certaine amélioration de la pression sanguine et de la tachycardie. Selon des données cliniques préliminaires et un seul rapport clinique, une perfusion de chlorure de calcium peut contribuer à inverser les changements provoqués par la tilmicosine sur la pression artérielle et le rythme cardiaque chez les humains. L'administration de dobutamine peut aussi être envisagée en raison de ses effets inotropes positifs, bien qu'elle n'ait aucun effet sur la tachycardie.

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### 5.1. Agent extincteur

**Agent extincteur approprié :** Utiliser un produit extincteur approprié pour contenir l'incendie.

**Agent extincteur non approprié :** Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. Ce dernier risque de répandre le liquide en flammes.

### 5.2. Risques spécifiques de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie :** Non considéré comme inflammable, mais risque de s'enflammer à hautes températures.

**Risque d'explosion :** Ce produit n'est pas explosif.

**Réactivité :** Aucune réaction dangereuse ne surviendra dans des conditions normales.

### 5.3. Conseil à l'intention des pompiers

**Mesures préventives à prendre en cas d'incendie :** Faire preuve de prudence lors de l'extinction d'incendies d'origine chimique.

**Directives pour la lutte contre l'incendie :** Utiliser de l'eau pulvérisée ou diffusée pour refroidir les contenants exposés. Éviter que l'eau servant à lutter contre l'incendie ne contamine l'environnement.

**Protection durant la lutte contre l'incendie :** Ne pas pénétrer la zone de feu sans porter l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux :** Mono ou dioxyde de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Silice.

**Autres informations :** Voir la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

**Renvoi à d'autres sections**

# TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)

## Fiche signalétique

Voir la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

### SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Mesures préventives individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

**Mesures générales :** Éviter toute exposition inutile. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, les émanations ou les bruines de vaporisation. Ne pas laisser en contact prolongé avec le métal.

##### 6.1.1. À l'intention des personnes autres que le personnel d'urgence

**Équipement de protection :** Utiliser l'équipement de protection individuel (EPI) approprié.

**Mesures d'urgence :** Évacuer tout le personnel inutile.

##### 6.1.2. À l'intention du personnel d'urgence

**Équipement de protection :** Procurer la protection adéquate à l'équipe de nettoyage.

**Mesures d'urgence :** Évacuer tout le personnel inutile. Arrêter la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Ventiler l'endroit.

#### 6.2. Protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts et du système d'eau publique. Aviser les autorités en cas de déversement dans les égouts ou le système d'eau publique. Éviter les déversements dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Confinement :** Confiner le liquide déversé à l'aide de digues de protection ou de matériaux absorbants pour éviter que le liquide se déverse dans les égouts ou un cours d'eau. **Méthodes de nettoyage :** Nettoyer immédiatement le déversement et mettre les matériaux de nettoyage au rebut de manière sécuritaire. Les déversements doivent être confinés au moyen de barrières de rétention. Transférer le produit déversé dans un contenant approprié pour le mettre au rebut. Aviser les autorités compétentes en cas de déversement.

#### 6.4. Renvoi à d'autres sections

Voir Manutention à la section 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle Pour plus d'information, voir la section 13.

### SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

#### 7.1. Précautions relatives à la sécurité de manutention

**Mesures d'hygiène :** Manipuler en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en milieu industriel. Se laver les mains ainsi que toute autre zone exposée avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions de sécurité d'entreposage, y compris les incompatibilités

**Mesures techniques :** Respecter les règlements en vigueur.

**Conditions d'entreposage :** Entreposer dans un endroit sec, frais et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé.

Garder/entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil et des températures extrêmement chaudes ou froides et à l'écart des produits incompatibles.

**Matières incompatibles :** Acides puissants, bases puissantes et oxydants puissants.

Métaux. **Période maximale d'entreposage :** Une fois le contenant ouvert, utiliser la

solution dans les 28 jours. **Température d'entreposage :**  $\leq 25$  °C.

#### 7.3. Usage(s) spécifique(s)

Usage pour la médecine vétérinaire seulement

### SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

En ce qui concerne les substances énumérées à la section 3 et qui ne figurent pas dans ce tableau, il n'existe aucune limite d'exposition selon le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (VLE), NIOSH (LER), OSHA (LEA), les gouvernements canadiens fédéral et provinciaux ou le gouvernement du Mexique.

Propylèneglycol (57-55-6)		
Ontario	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (pour évaluer la visibilité dans un milieu de travail où il y a présence de propane-1,2-diol sous forme d'aérosol seulement)
Ontario	LEMT MPT (ppm)	50 ppm (aérosol et vapeur)
Acide phosphorique (7664-38-2)		
ACGIH É.-U.	ACGIH MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH É.-U.	ACGIH LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
OSHA É.-U.	OSHA LEA (MPT) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH É.-U.	NIOSH LER (MPT) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>

# TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)

## Fiche signalétique

NIOSH É.-U.	NIOSH LER LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
IDLH É.-U.	IDLH É.-U. (mg/m <sup>3</sup> )	1000 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Manitoba	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Manitoba	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Nouvelle-Écosse	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Nouvelle-Écosse	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Territoires-du-Nord-Ouest	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Territoires-du-Nord-Ouest	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Île-du-Prince-Édouard	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Île-du-Prince-Édouard	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VECD (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEMT LECT (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEMT MPT (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Des bassins oculaires et des douches d'urgence doivent se trouver à proximité des lieux où un risque d'exposition existe. Une ventilation adéquate des lieux doit être en place, surtout dans les endroits confinés. Se conformer à tous les règlements nationaux et locaux en vigueur.

**Équipement de protection individuelle :** Gants. Vêtements protecteurs Éviter toute exposition inutile. Lunettes étanches.



**Matériaux pour vêtements protecteurs :** Vêtement anticorrosif.

**Protection des mains :** Porter des gants protecteurs qui résistent aux produits chimiques.

**Protection des yeux :** Lunettes étanches à l'épreuve des produits chimiques.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements protecteurs appropriés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Protection respiratoire :** Si l'on prévoit atteindre les limites d'exposition ou si une irritation survient, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

**Contrôles de l'exposition environnementale :** Ne pas permettre au produit de se déverser dans l'environnement.

**Contrôles de l'exposition par consommation :** Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation du produit.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Solution claire jaunâtre à brun-jaunâtre.
Odeur	: Léger caractère sucré.
Seuil olfactif	: Non disponible

# TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)

## Fiche signalétique

<b>pH</b>	: 6
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible
<b>Point de fusion</b>	: Non disponible
<b>Point de congélation</b>	: Non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	: Non disponible
<b>Point d'éclair</b>	: Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: 418 °C (784 °F)
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible
<b>Inflammabilité (solide et gaz)</b>	: Non disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	: Non disponible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	: Non disponible
<b>Tension de vapeur</b>	: Non disponible
<b>Densité relative de vapeur à 20 °C</b>	: Non disponible
<b>Densité relative</b>	: Non disponible
<b>Densité</b>	: Non disponible
<b>Solubilité</b>	: Eau : soluble
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau</b>	: Non disponible
<b>Viscosité</b>	: Non disponible
<b>Données sur l'explosivité - Sensibilité aux chocs</b>	: Aucun risque d'explosion anticipé à la suite d'un choc mécanique.
<b>Données sur l'explosivité - Sensibilité à la décharge</b>	: Aucun risque d'explosion anticipé à la suite d'une décharge statique.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité** : Aucune réaction dangereuse ne surviendra dans des conditions normales.
- 10.2. Stabilité chimique** : Stable si manipulé et entreposé selon les conditions recommandées (voir section 7).
- 10.3. Risque de réactions dangereuses** : La polymérisation dangereuse ne surviendra pas.
- 10.4. Conditions à éviter** : Exposition directe à la lumière du soleil. Températures extrêmement chaudes ou froides. Matériaux incompatibles. Contact prolongé avec des substances métalliques.
- 10.5. Matériaux incompatibles** : Acides puissants. Bases puissantes. Oxydants puissants. Métaux.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : Mono ou dioxyde de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Information sur les effets toxicologiques - produit

**Toxicité aiguë** : Non classé

**Données sur les DL50 et CL50** : Non disponible.

**Corrosion/irritation cutanée** : Non classé

**pH** : 6

**Lésion/irritation oculaire grave** : Non classé

**pH** : 6

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non classé

**Mutagenicité sur les cellules germinales** : Non classé

**Tératogénicité** : Non disponible

**Cancérogénicité** : Non classé

**Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)** : Non classé

**Toxicité pour la reproduction** : Non classé

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classé

**Danger par aspiration** : Non classé

**Général** : Aucun risque significatif si le produit est utilisé conformément à l'usage prévu.

**Inhalation** : Une surexposition peut causer une irritation du système respiratoire.

**Contact avec la peau** : Un contact de longue durée peut causer une légère irritation.

**Contact avec les yeux** : Un contact direct avec les yeux risque de causer une irritation.

**Ingestion** : L'ingestion du produit risque d'entraîner des effets néfastes et indésirables.

# TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)

## Fiche signalétique

**Injection** : Les signes cliniques associés à l'injection accidentelle du produit chez l'humain comprennent une altération du goût dans la bouche, des nausées, des maux de tête, des étourdissements, un rythme cardiaque rapide, de la douleur à la poitrine, de l'anxiété et de la faiblesse. On a signalé des réactions locales au point d'injection telles que de la douleur, des saignements ou de l'inflammation. L'injection de ce médicament chez l'humain a été associée à des décès.

**Symptômes chroniques** : Aucun prévu si les conditions normales d'utilisation sont respectées.

### 11.2. Données toxicologiques - Ingrédient(s)

Données sur les DL50 et CL50 :

<b>Propylèneglycol (57-55-6)</b>	
DL50 orale (rat)	20 000 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	20 800 mg/kg
<b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b>	
DL50 orale (rat)	1530 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	2740 mg/kg
CL50 inhalation (rat)	> 850 mg/m <sup>3</sup> (durée d'exposition : 1 h)

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité Aucune information additionnelle disponible

<b>Propylèneglycol (57-55-6)</b>	
CL50 (poisson 1)	51 600 mg/l (durée d'exposition : 96 h - espèces : Oncorhynchus mykiss [statique])
CE50 (daphnie 1)	10 000 mg/l (durée d'exposition : 24 h - espèces : Daphnia magna)
CE50 (daphnia 2)	1000 mg/l (durée d'exposition : 24 h - espèces : Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradation

<b>TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)</b>	
Persistance et dégradation	Non établies.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
<b>Propylèneglycol (57-55-6)</b>	
Facteur de bioconcentration	< 1
Log P	-0,92

### 12.4. Mobilité dans le sol Non disponible

### 12.5. Autres effets indésirables

Autres informations : Éviter les déversements dans l'environnement.

## SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de mise au rebut

**Recommandations sur l'élimination par les égouts** : Ne pas déverser les rejets dans les égouts. Ne pas déverser le produit dans les drains; disposer de ce produit et de son contenant de façon sécuritaire.

**Recommandations sur la mise au rebut** : Disposer des matériaux selon les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux en vigueur.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1. Conformément au Non réglementé pour le transport
- 14.2. Conformément au code Non réglementé pour le transport
- 14.3. Conformément à l'IATA Non réglementé pour le transport
- 14.4. Conformément au Non réglementé pour le transport

## SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementation fédérale américaine

<b>TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)</b>	
SARA article 311/312, classement des risques	Risque immédiat (aigu) pour la santé

# TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)


Fiche signalétique

<b>Propylèneglycol (57-55-6)</b>	
Figure dans le répertoire des substances toxiques du TSCA des États-Unis	
<b>Code de la réglementation du TSCA appliquée par l'EPA</b>	Y2 - Y2 - signifie un polymère exempté qui est un polyester fait uniquement de réactants figurant sur une liste spécifique de réactants peu préoccupants sur le plan de la réglementation environnementale qui répondent à l'un des critères d'admissibilité de la règle d'exemption.
<b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b>	
Figure dans le répertoire des substances toxiques du TSCA des États-Unis.	

## 15.2. Loi des États-Unis

Non disponible

## 15.3. Lois canadiennes

<b>TilcoMed (tilmicosine injectable, 300 mg/ml)</b>	
Classification SIMDUT	Classe E - Matière corrosive.
	
<b>Propylèneglycol (57-55-6)</b>	
Inscrit sur la liste intérieure des substances (LIS) du Canada	
Inscrit sur la liste de divulgation des ingrédients du Canada	
Concentration pour la liste de divulgation des ingrédients de 1 %	
Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification SIMDUT
<b>Acide phosphorique (7664-38-2)</b>	
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	
Inscrit sur la Liste de divulgation des ingrédients du Canada	
Concentration pour la liste de divulgation des ingrédients de 1 %	
Classification SIMDUT	Classe E - Matière corrosive.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FS contient toute l'information requise par le RPC.

## SECTION 16 : AUTRE INFORMATION, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA FS OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

**Date de révision :** 9-03-2015  
**Autre information :** Ce document a été préparé conformément aux exigences en matière de FS selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses

### Texte intégral pour les formulations du SGH :

Corr. mét. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

### Entité responsable de la préparation de ce document

Bimeda-MTC Animal Health Inc.  
420, route Beaverdale  
Cambridge (Ontario) N3C 2W4  
Tél. : 519-654-8055  
Télé. : 519-654-8001  
[www.bimeda.com](http://www.bimeda.com)

*L'information contenue dans ce document reflète l'état des connaissances au moment de sa rédaction, et se veut uniquement une description du produit à des fins d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. L'information ne doit pas être considérée comme une garantie quant aux propriétés spécifiques du produit.*

SGH É.-U. pour l'Amérique du Nord 2012 et SIMDUT 2